

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/179 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA CONVENTION CTC-IGN CONCERNANT LA RESTITUTION EN LANGUE CORSE DES TOPONYMES ISSUS DES BASES D'INFORMATION DE L'IGN RELATIVE A LA CORSE

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le trente juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. MONDOLONI Jean-Martin à M. LACOMBE Xavier
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ROSSI José
M. SANTINI Ange à Mme COMBETTE Christelle
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. TOMA Jean

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

BARTOLI Paul-Marie, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, STEFANI Michel, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 portant sur le plan « Lingua 2020 »,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-64 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 27 juin 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse et la convention associée.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'engager les crédits de la façon suivante :

OPERATION : 3611H001

MONTANT DISPONIBLE138 000 Euros

**Restitution en langue corse des toponymes issus des bases
IGN 60 000 Euros**

MONTANT AFFECTE60 000 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU78 000 Euros

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer les demandes de cofinancement nécessaires.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention entre la CTC et l'IGN.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager la procédure permettant l'ouverture des droits d'utilisation et d'exploitation du thème toponymie de la BD TOPO® sous le régime de licence LO/OL Etalab ou équivalent et à prendre et à signer les actes nécessaires découlant du présent article.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES



**Approbation de la convention CTC - IGN concernant la restitution
en langue corse des toponymes issus des bases d'information
de l'IGN relative à la Corse**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite développer, promouvoir l'usage de la langue corse sous toutes ses formes afin d'assurer son ancrage dans les domaines économique, social et culturel.

Pour cela elle a mis en place un vaste programme en faveur de la langue corse, le plan *Lingua 2020*, approuvé par l'Assemblée de Corse par délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015.

Ainsi, le développement des bases de données en langue corse en tant que bien commun et la constitution de fonds numériques et cartographiques ouverts et accessibles à tous touchant à la langue corse relève d'une préoccupation stratégique de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le présent rapport est issu d'une action conduite conjointement par la Direction de la langue corse et la Direction de l'aménagement numérique. Il s'inscrit dans la continuité du recensement des travaux réalisés en matière de données toponymiques en langue corse établi en 2015. Il traduit la volonté de la Collectivité Territoriale de Corse de faire de la langue corse un support moderne et intégré dans la société. Il illustre aussi les synergies qui peuvent se développer entre la langue Corse et le numérique.

Ce document signifie la volonté de la nouvelle majorité d'amplifier la dynamique d'officialisation progressive de la langue, dans l'esprit de la délibération n° 13/096 AC adoptée le 17 mai 2013 en faveur de la coofficialité. Ce faisant, l'action que nous portons nous permettra de franchir un seuil qualitatif décisif.

La langue constitue à la fois un bien commun, un legs et un capital qu'il est du devoir des élus de la Corse de transmettre aux jeunes générations, de la même façon qu'il est pour eux impératif d'en assurer la pérennité. Longtemps occulté, tardivement reconnu, le corse a couru le risque de voir son patrimoine toponymique non seulement interdit d'expression et de reconnaissance mais encore promis à une disparition quasi inéluctable. Le sursaut culturel et linguistique, issu du mouvement dit du *riacquistu*, au cours des années soixante-dix du XXe siècle, a eu pour heureuse conséquence de consacrer un retour en grâce d'un vaste patrimoine de lieux-dits, de sommets, de forêts et de bois, de cours d'eau dont la seule trace écrite n'était pas en langue française mais, pour des raisons historiques faciles à comprendre, en toscan, qui n'était alors pas encore la langue italienne officielle. Rétablir les toponymes dans leur acception originelle, dans leur prononciation conforme à l'usage oral constitue un enjeu de première grandeur dans l'opération de réappropriation linguistique collective.

Mais la vertu d'une telle opération est aussi symbolique et économique : au-delà de la satisfaction d'une aspiration collective déjà ancienne existe aujourd'hui la possibilité de générer des produits marchands susceptibles d'intéresser un vaste public soit en quête de ses propres racines, soit en recherche d'authenticité. Enfin un tel projet permettra à moyen terme de mettre à niveau l'ensemble de la signalétique des communes de l'île, ce qui constituera alors une sorte d'aboutissement et de consécration.

Objectifs du présent rapport

Ce rapport s'attache à la mise en œuvre opérationnelle d'un partenariat entre l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et la Collectivité Territoriale de Corse autour de la restitution en langue corse des données cartographiques touchant au territoire de la Corse.

A cette fin, le présent rapport propose une convention de partenariat avec l'IGN dans le but de créer une base de toponymie officielle en langue corse à partir des données relatives au territoire insulaire collectées par l'Institut.

La Collectivité Territoriale de Corse entend inscrire cette démarche dans l'objectif de constituer un bien commun numérique autour de la langue corse permettant :

- D'enrichir un patrimoine de connaissances autour de la langue corse validé scientifiquement et diffusable au plus grand nombre,
- de partager et faciliter l'utilisation de ce patrimoine considéré comme un bien commun,
- d'autoriser gratuitement la reproduction et la diffusion de ces données afin de valoriser les usages,
- d'offrir les moyens à l'ensemble de la société insulaire et au-delà de faire évoluer et d'enrichir ce patrimoine commun,
- de co-construire un modèle contributif d'un bien commun numérique autour de la langue corse.

Principe général de la Démarche

L'IGN a pour mission de constituer et mettre à jour sur l'ensemble du territoire le référentiel à grande échelle (RGE®) et de réaliser la cartographie de base du territoire français. Pour cela l'Institut collecte les informations qui composent les cartes qui sont la description topographique du paysage (routes et voies ferrées, bâtiments, hydrographie, végétation, courbes de niveaux et points cotés), les renseignements administratifs (limites administratives, noms des communes) et les toponymes (lieux-dits, hydronymes, détails orographiques ...).

L'IGN a ainsi constitué et met à jour une base de données (BDUni) regroupant notamment la totalité des toponymes qui figurent sur la carte topographique de base.

Elle comporte pour chaque toponyme un ensemble d'informations, notamment les coordonnées géographiques, la nature du toponyme et sa source.

Les toponymes de la BDUni de l'IGN sont appelés à devenir progressivement la source unique des toponymes utilisés par les différentes bases de données géographiques et les cartes dérivées produites par l'IGN.

La BDUni, base de données de production de l'IGN contient actuellement 31501 toponymes sur la Corse, répartis dans différents fichiers.

Ainsi il s'agit dans ce rapport de présenter une collaboration IGN/CTC visant à restituer en langue corse les 31 501 toponymes présents dans les bases de l'IGN. Une convention de partenariat, annexée au présent rapport, permet de formaliser le partenariat entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'IGN.

Les restitutions en langue corse des toponymes des bases IGN seront réalisées par la CTC en s'appuyant sur *le Cunsigliu di a lingua*, son partenaire. La CTC s'engage donc à analyser, voire corriger les toponymes d'origine corse et restituer en langue corse les toponymes présents dans la base fournie par l'IGN en validant son travail via la commission compétente du *Cunsigliu di a lingua*.

La démarche proposée

La convention propose une démarche de restitution des bases IGN en langue corse organisée de la façon suivante :

1. Etape 1 : L'IGN met à disposition de la CTC l'ensemble des toponymes de la base de données de production de l'IGN (BDUni) sous forme de fichiers numériques. L'IGN concède à la CTC les droits d'usage des fichiers extraits de la BDUni pour les besoins de l'étude et la durée de la convention. Une nouvelle base de données (nommée Base de Donnée Référentiel Restitution en Langue Corse - BD RRLC) sera extraite de cette base afin de servir de support aux travaux de restitution en langue corse.
2. Etape 2 : La CTC lance un marché d'études et de restitution des données toponymiques en langue corse avec en référence les fichiers fournis par l'IGN (autour de la BD RRLC) et mobilise une équipe projet ainsi qu'un comité de pilotage.
3. Etape 3 : Le comité de pilotage fixe les priorités de restitution et assure la coordination du projet.
4. Etape 4 : Les travaux de restitution sont menés par lots en fonction des priorités.
5. Etape 5 : Chaque lot restitué en langue corse est soumis pour validation à la commission compétente du *Cunsigliu di a lingua*.
6. Etape 6 : Les fichiers BD RRLC des termes validés sont diffusés au sein de l'IGN et de la CTC.

Les étapes 3, 4, 5, 6 sont itératives jusqu'à la complétude de la restitution. A l'issue des travaux :

- les résultats de l'étude seront mis à disposition des pouvoirs publics pour servir en cas de besoin de référence en matière d'usage toponymique ; ils pourront également être utilisés par la CTC dans le cadre de ses propres activités, en particulier dans le catalogue de son système d'information géographique ou via la commission de toponymie du Conseil de la langue,
- les fichiers BD RRLC, copropriété de la CTC et de l'IGN, supports des travaux de restitution, seront mis à la disposition du public sur le site OPENDATA de la CTC sous licence Etalab,
- l'IGN, de son côté, intégrera les fichiers BD RRLC, en fonction de ses besoins, dans le référentiel à grande échelle (RGE), et l'enrichira des traductions en langue corse. Le RGE® est le référentiel national d'information géographique diffusé gratuitement aux collectivités et organismes chargés d'une mission de service public. Le RGE est également utilisé pour la rédaction des cartes topographiques sur la Corse. L'IGN pourra en outre utiliser librement les fichiers produits pour d'autres produits ou services dérivés.
- par ailleurs la CTC pourra engager, au titre du budget consacré à l'opération, une procédure permettant l'ouverture des droits d'utilisation et d'exploitation du thème toponymie de la BD TOPO® sous le régime de licence LO/OL Etalab.

- les restitutions en langue corse des toponymes des bases IGN seront réalisées par la CTC comme première appellation en s'appuyant sur le Cunsigliu di a lingua, son partenaire. La CTC s'engage donc à analyser voire corriger les toponymes d'origine corse et restituer en langue corse les toponymes présents dans la base fournie par l'IGN en validant son travail via la commission compétente du Cunsigliu di a lingua.

Corpus des données fournit par l'IGN

L'IGN identifie pour la Corse, 31501 termes qui devront être restitués en langue corse. Les toponymes se répartissent de la façon suivante :

1. Chef-lieu : 360
2. Cours d'eau nommés : 3 895
3. Points d'activité et d'intérêt domaine culture et loisirs : 627
4. Points d'activité et d'intérêt domaine équipement administratif ou militaire : 831
5. Points d'activité et d'intérêt domaine espace naturel : 7 397
6. Points d'activité et d'intérêt domaine hydrographie : 1 693
7. Points d'activité et d'intérêt domaine industriel et commercial : 55
8. Points d'activité et d'intérêt domaine orographie : 4 844
9. Points d'activité et d'intérêt domaine religieux : 476
10. Points d'activité et d'intérêt domaine science et enseignement : 367
11. Points d'activité et d'intérêt domaine sport : 86
12. Points d'activité et d'intérêt domaine transport : 531
13. Points d'activité et d'intérêt domaine zone d'habitation : 10 310
14. Routes nommées : 29

L'ensemble de ces toponymes fournis par l'IGN a fait l'objet d'une enquête réalisée sur le terrain auprès des habitants et des instances locales par les géomètres de l'IGN ; puis d'une comparaison avec ceux homologues figurants sur d'autres documents, dont les plans cadastraux et les cartes anciennes.

La forme orthographique de ces toponymes a été arrêtée après avis et décision de la Commission de Toponymie de l'IGN.

Cette Commission est compétente pour toutes les questions de toponymie impliquant l'IGN : choix des toponymes figurant sur les cartes, productions toponymiques de l'établissement, participation de l'IGN aux instances toponymiques nationales ou internationales, etc.

Modalités de restitution en langue corse et organisation des travaux

Un groupe de travail assure la mise en œuvre opérationnelle du projet. Il associe un représentant de l'IGN, un représentant de la Direction de la Langue Corse, un représentant de la Direction de l'Aménagement Numérique (mission Systèmes d'Information Géographiques) ainsi que le prestataire du marché de restitution. Il coordonne les échanges et travaux avec l'IGN et la bonne exécution de la convention. Le groupe de travail rend compte de son activité au comité de pilotage.

Le comité de pilotage est présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant. Il est composé :

1. du Président de l'Assemblée de Corse ou de son représentant,
2. du Conseiller Exécutif en charge de la langue,
3. du Président du CESC ou de son représentant,
4. d'un représentant par groupe politique de l'Assemblée de Corse,
5. d'un représentant de l'Assemblea di a Giuventù,
6. du rapporteur de la commission compétente du *Cunsigliu di a lingua*,
7. d'un représentant de l'IGN,
8. d'un représentant de la Direction de la Langue Corse,
9. d'un représentant de la Direction de l'Aménagement Numérique.

Le comité de pilotage pourra être complété ou modifié par le Président du Conseil Exécutif de Corse. Ce comité fixe les priorités et s'assure du bon déroulement de l'étude et du respect de la convention. Il gère les relations avec le *Cunsigliu di a lingua*.

Il se réunit à minima 1 fois tous les 6 mois pendant la durée de l'étude et au lancement du projet.

Un comité technique composé de techniciens de l'IGN, de la Direction de la Langue Corse, de la Direction de l'Aménagement Numérique assure la gestion du projet technique. A ce comité pourront s'associer d'autres ressources techniques en fonction de l'évolution du projet.

Des études de terrain et de restitution des données toponymiques en langue corse pourront être lancées par ce comité qui, en parallèle, s'attachera à collecter les travaux déjà réalisés.

Une consultation d'études et de restitution des données toponymiques en langue corse pourra être lancée sur la base du budget alloué. Elle permettra d'accompagner la restitution des premiers lots de toponymes sur la base d'études de terrain et bibliographiques. Chaque lot fait l'objet d'un bon de commande élaboré à partir des priorités définies par le comité de pilotage.

La consultation d'étude sera réalisée sur la base d'une procédure adaptée sous forme d'Accord-Cadre. Les bons de commande porteront sur la restitution d'une sélection de toponymes en langue corse parmi les 31 000 des bases IGN en fonction des priorités et des termes déjà disponibles à la CTC.

Engagement des crédits

Le financement serait mobilisé au titre de l'opération 3611H001.

Il est demandé d'engager les crédits à hauteur de 60 K€ sur l'opération 3611H001.

Disponible opération 3611H001	Montant engagé pour l'étude de restitution en langue corse	Disponible à nouveau
138 000 €	60 000 €	78 000 €

Un cofinancement de l'opération sera sollicité au titre du FEDER et du CPER.

Durée de la convention

La convention est signée pour une durée d'un an reconductible (sans excéder 3 années).

Conclusion

Au regard du présent rapport et de la convention associée, il est proposé :

- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention,
- D'autoriser le Président à engager la somme de 60 000 € pour ce projet au titre de l'opération 3611H001.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant à présider le comité de pilotage.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à réaliser les demandes de cofinancement nécessaires.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager la procédure permettant l'ouverture des droits d'utilisation et d'exploitation du thème toponymie de la BD TOPO® sous le régime de licence LO/OL Etalab ou équivalent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE : CONVENTION